

**Sujet d'étude : LES SOCIETES FACE AUX RISQUES**

**PROBLEMATIQUE GENERALE** : Comment concilier risques technologiques et gestion des territoires urbains ?

[http://www.cafe-geo.net/article.php3?id\\_article=180](http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=180) (Bhopal, Toulouse, Couloir de la chimie : faut-il avoir peur de l'industrie chimique ?" - décembre 2003)

<http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/transv/Risque/RisqueScient3.htm> : Les bassins du risque industriel : l'exemple de la vallée du Rhône (Jacques Donze)

<http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/transv/DevDur/DevdurDoc2.htm> : Entreprises et développement durable ... drôles d'atmosphère ! L'exemple du Rhône et de l'agglomération lyonnaise  
La DRIRE en Région Rhône-Alpes : [www.rhone-alpes.drire.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.drire.gouv.fr) ( très intéressant)

**SEANCE 2: LE COULOIR DE LA CHIMIE AU SUD DE LYON**

**PROBLEMATIQUE** : Quels choix d'aménagement du territoire pour concilier prévention du risque majeur et développement durable?

**OBJECTIFS** : Identifier les problèmes posés par les espaces industrialisés et appréhender les tentatives des autorités publiques pour les gérer.

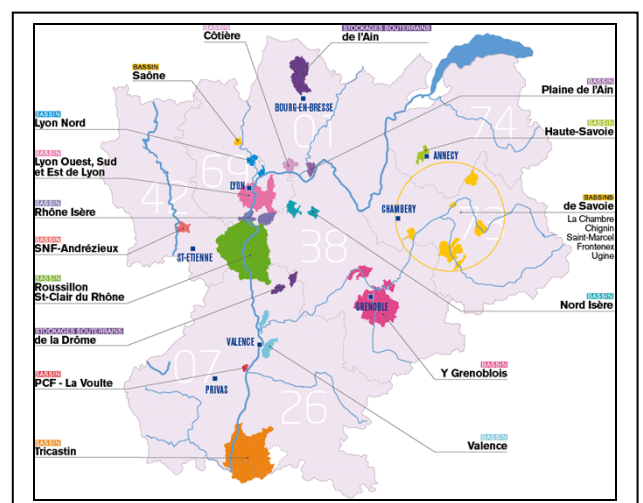
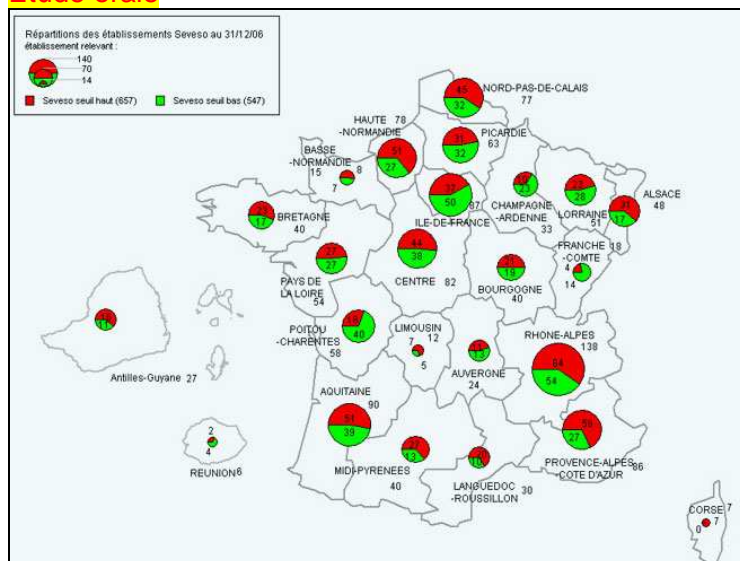
**NOTIONS** : risques industriels ; aléa

**ACTIVITES** :

**1) Le couloir de la chimie à Lyon : un espace vulnérable soumis à un aléa industriel**

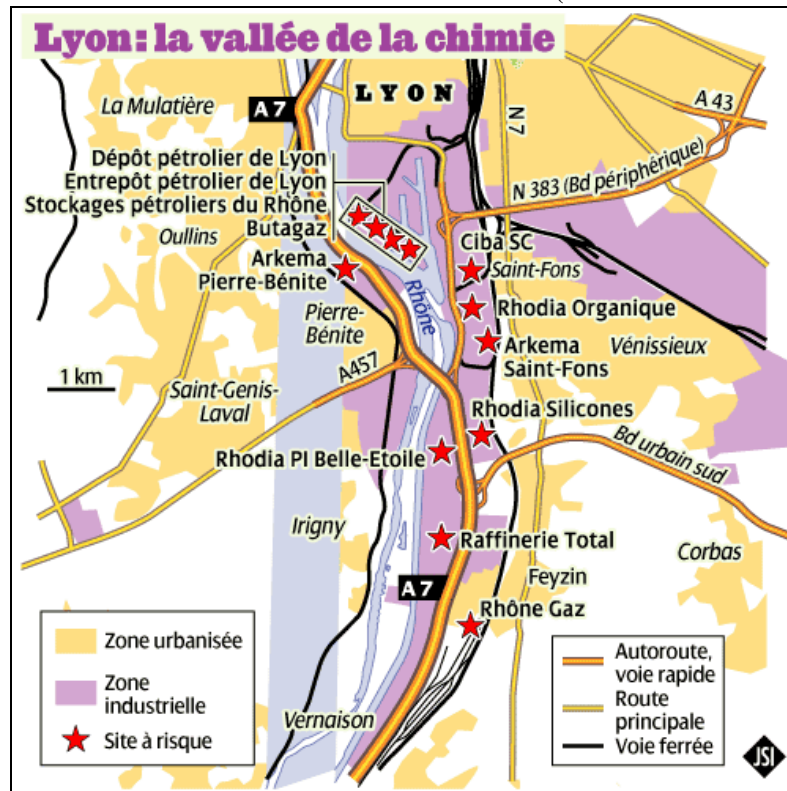
Entrée dans la séance avec la carte des établissements classés Seveso II, haut risque en France, en Rhône-Alpes [www.rhone-alpes.drire.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.drire.gouv.fr)

**Etude orale**



**Stage : Etude de cas (Le développement durable en LP)**

02 et 03 avril 2009 – DI BARTOLOMEO Nathalie (LPR Verrières en Forez)



[http://www.lexpress.fr/actualite/environnement/eviter-un-autre-azf\\_483981.html](http://www.lexpress.fr/actualite/environnement/eviter-un-autre-azf_483981.html)

**Les documents permettent de spatialiser les risques technologiques en France et de différencier les termes d'aléa et de risque**

- On fait identifier les espaces à risques : → des espaces vulnérables car il s'agit principalement d'espaces à fortes densités de pop et concentration d'activités et de réseaux.
- Changement d'échelle → échelle régionale et locale : carte du risque industriel en Rhône-Alpes + carte du couloir de la chimie
- On replace le développement industriel dans son contexte historique et spatial (intérêt des axes majeurs : Rhône, voie ferrée et A7)

- **Parole professorale** : apport d'informations

Les industriels voudraient l'appeler la « vallée de la chimie », mais, au pied des habitations qui jouxtent ces installations, on parle toujours de « couloir de la chimie ». Sur une quinzaine de kilomètres, de La Mulatière, au Sud de Lyon, jusqu'à Feyzin, se succèdent treize installations classées Seveso représentant un risque industriel majeur. La nuit, ces cathédrales d'acier, ces enchevêtrements de tuyaux et poutrelles, ces gigantesques cuves se parent de mille lumières comme les plus beaux monuments de Lyon.

Dans le « couloir de la mort », comme disent les riverains les plus alarmistes, sont stockés des produits pétroliers, du gaz, des produits chimiques, ammoniac, solvants, phénol, esters chlorés, eau oxygénée, etc. Au cœur du 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, à quelques centaines de mètres du pôle scientifique où se côtoient les laboratoires de recherche, les entreprises de pointe et les facultés, le port Edouard-Herriot abrite trois dépôts d'hydrocarbures et un de gaz. Nées des grandes heures de la soierie lyonnaise, puis de l'industrie textile, demandeuse de colorants et de textures nouvelles, les premières entreprises chimiques se sont installées à Saint-Fons ou Pierre-Bénite au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque ces banlieues n'étaient encore que des villages.

Aujourd'hui, les habitations ont poussé au plus près des sites industriels. La route nationale est devenue une autoroute à six voies.

- S. Landrin, *Le Monde*, 25 septembre 2002

**Stage : Etude de cas (Le développement durable en LP)**

02 et 03 avril 2009 – DI BARTOLOMEO Nathalie (LPR Verrières en Forez)

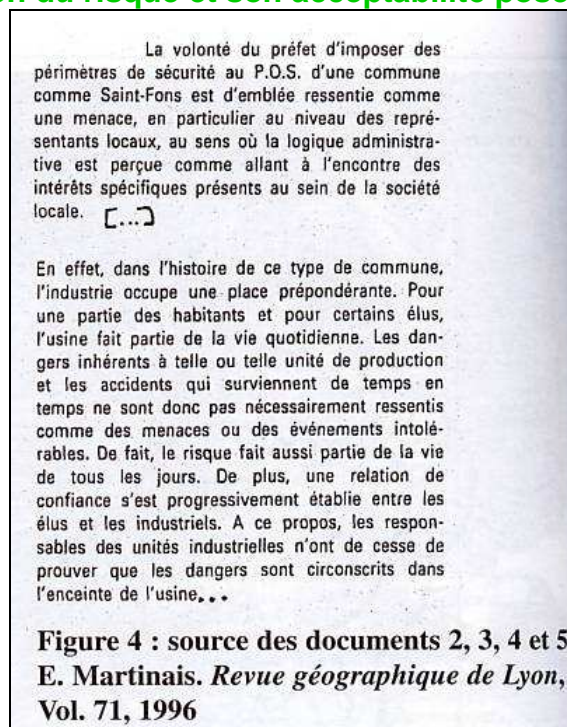
- on montre la proximité entre quartiers d'habitations, d'équipement (école + stade...) et les entreprises industrielles. → Se pose alors la question des risques d'accidents industriels
- Cela permet d'identifier comme territoire à risques, le couloir de la chimie.
- On peut ensuite définir ce qu'est un aléa industriel : dangers liés aux activités humaines : activités de stockage, de production et de transport de produits dangereux.

⇒ on définit les notions d'aléa et de risque

## 2) Les modes de gestion du risque industriel dans le couloir de la chimie

Les documents permettent de mettre en évidence la gestion du risque industriel mise en place par l'Etat

- Montrer que la perception du risque et son acceptabilité pose question



In *historiens et géographes* n°376, 2001

Pouvoirs publics et industriels sont unanimes : dans l'industrie chimique et pétrolière, le risque zéro n'existe pas. La probabilité d'une catastrophe est d'autant plus grande que les entreprises dangereuses sont concentrées sur une zone, comme c'est le cas dans le « couloir de la chimie ».

Depuis 1985, chaque directeur d'usine chimique ou d'entreprise traitant des hydrocarbures doit préparer un Plan d'opération interne (POI) qui définit l'organisation des secours en cas d'accident à l'intérieur de l'usine.

La directive européenne Seveso II oblige également l'exploitant à élaborer et à mettre en œuvre une politique de prévention des accidents majeurs fondée sur une étude des dangers.

L'étude de dangers et le POI sont utilisés par l'administration pour concevoir le Plan particulier d'intervention (PPI) sous l'autorité du préfet. Ce plan définit l'organisation des secours (protection civile, Samu, pompiers, gendarmerie...) en cas d'accident très grave dont les conséquences débordent le cadre d'une usine.

« Aléas et Enjeux », TDC, n°8 – 1 décembre 2002

- Analyser les différentes logiques d'acteurs à l'œuvre au sein de cet espace : habitant, acteurs privés (grosses entreprises nationales voire internationales), communes et élus locaux.

Située dans le «couloir de la chimie» rhodanien, la raffinerie Total de Feyzin est l'un des huit sites pilotes qui expérimentent un plan de prévention des risques technologiques

**La commune de Feyzin n'a pas attendu la loi pour prendre ses intérêts en main.** Elle est même une commune pilote pour la gestion des risques et elle a lancé son propre Agenda 21 local. Pour le PPRT, c'est en fait la raffinerie qui est site expérimental et non la commune, l'initiative revenant au ministère de l'environnement.

L'explosion de Toulouse à l'esprit, les élus des communes de la banlieue sud de Lyon, les exploitants de la raffinerie Total de Feyzin et les représentants du préfet du Rhône se sont réunis le 8 novembre pour examiner un gros pavé: le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de cette usine située au cœur du «couloir de la chimie», zone concentrant un très grand nombre d'activités dangereuses en France.

Ce plan oblige les industriels à effectuer des mesures précises des risques réels de leur activité pour les riverains. L'enjeu est d'importance : s'il le faut, à l'issue de ce PPRT, les préfets pourront ordonner la destruction des bâtiments trop exposés, les maires préempter les terrains trop proches des usines et les propriétaires abandonner leur bien, moyennant indemnisation. Au total, 622 établissements sont concernés à l'échelle de la France, ce qui représente 421 PPRT à élaborer.

Certes, la directive européenne adoptée en 1982, après l'accident de l'usine chimique italienne de Seveso, exigeait des industriels une étude sur les risques courus et des actions d'information du public. Mais son application s'est révélée insatisfaisante. Quant à l'information du public, elle est restée rudimentaire : personne n'a vraiment su comment former, sans les affoler, les 55 200 résidents de la région, les 44 000 salariés, les 12 000 écoliers susceptibles d'être blessés ou intoxiqués par une catastrophe industrielle.

### **Démolir les bâtiments trop proches**

C'est tout cela que doit corriger le PPRT. «Nos études combinent désormais la gravité de l'accident et sa probabilité, explique Jean-Marc Jaubert, directeur de la sécurité industrielle chez Total. Notre première action est de réduire le risque à la source, par exemple en ajoutant des vannes d'isolement ou en réduisant les quantités stockées.» Cette étape se double d'une véritable politique de communication.

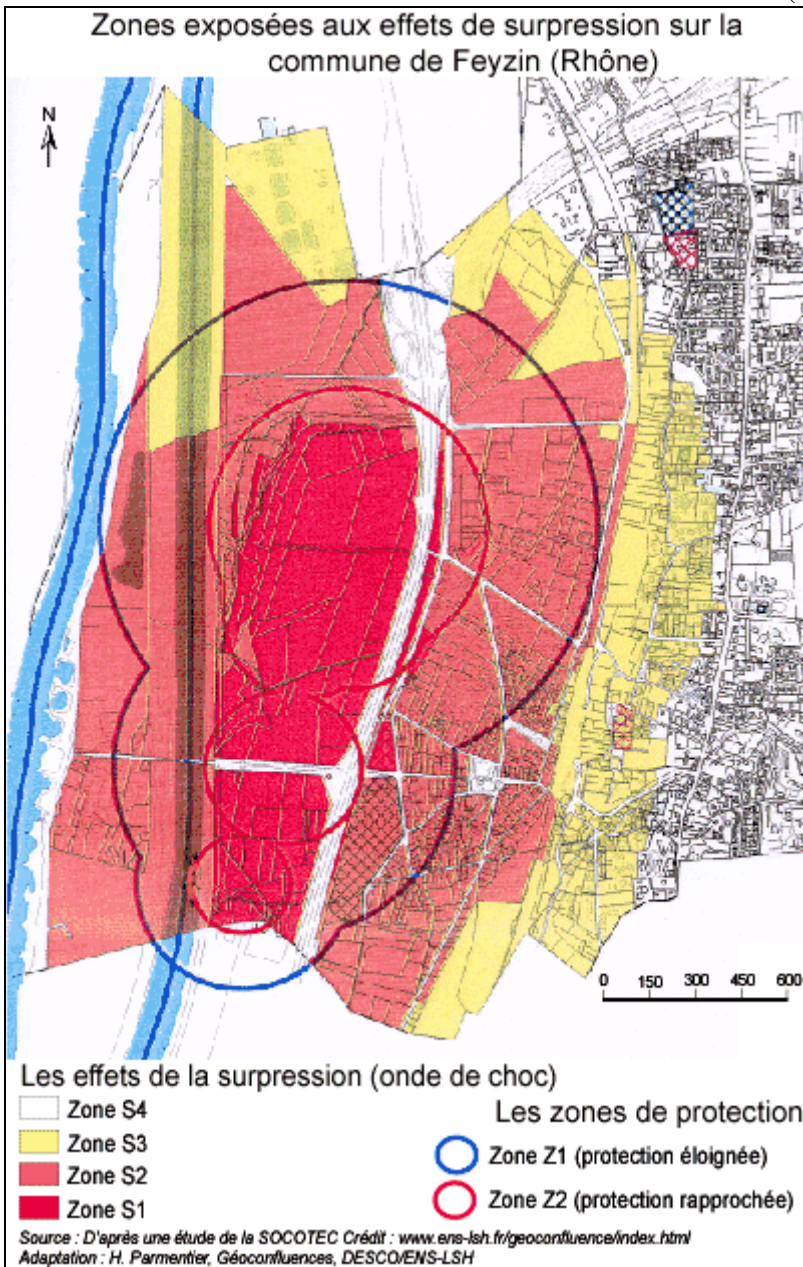
Une fois le PPRT adopté, courant 2006, il faudra envisager de démolir des bâtiments trop proches de la raffinerie. Les frais seront pris en charge par l'industriel, l'Etat et la commune. Mais selon quelle répartition? «27 décrets d'application de la loi Bachelot sur 39 restent à écrire, et ce sont ceux qui donnent les règles d'indemnisation, s'insurge Yves Blein. Dans ma commune, plusieurs maisons devront être détruites. Je veux savoir qui va payer quoi !»

[http://www.lexpress.fr/actualite/environnement/eviter-un-autre-azf\\_483981.html](http://www.lexpress.fr/actualite/environnement/eviter-un-autre-azf_483981.html)

**Les documents permettent d'analyser les logiques d'acteurs et les conflits entre ces différents acteurs qui rendent la prévention difficile.**

**Stage : Etude de cas (Le développement durable en LP)**

02 et 03 avril 2009 – DI BARTOLOMEO Nathalie (LPR Verrières en Forez)



**Effets de surpression :**

S1 = effets mortels et effets sur la structure des bâtiments  
S2 = blessures irrémédiables et de 50 à 100% de bris de vitres

S3 et S4 = pas de blessures irrémédiables et bris de vitres jusqu'à 50%

**Zones de protection :**

- rapprochée : Zones 1 ou Z1, dites d'"effets mortels"

- éloignée : Zones 2 ou Z2 dites de "blessures irrémédiables"

<http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/transv/Risque/RisqueScient3.htm>

Documents supplémentaires

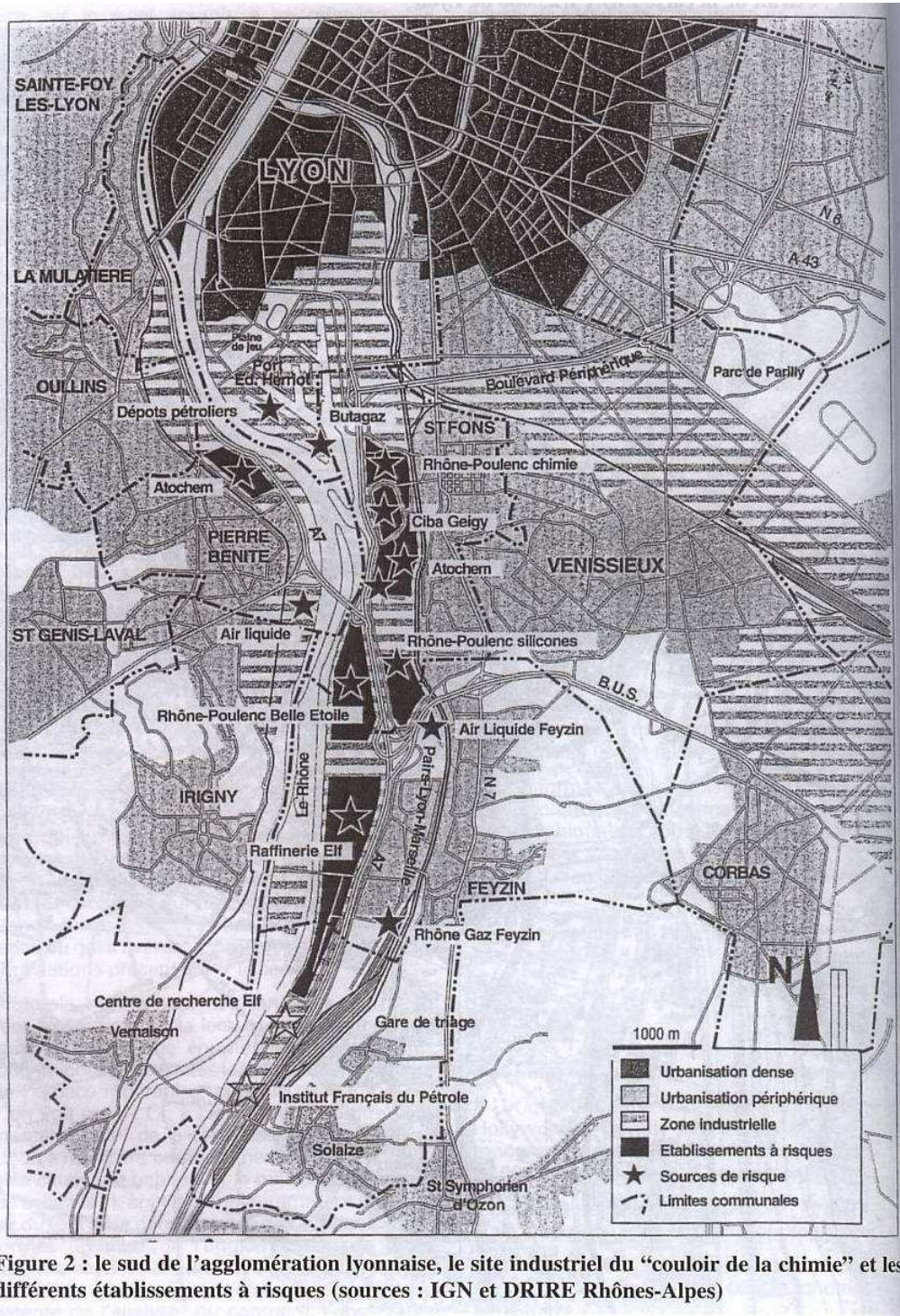
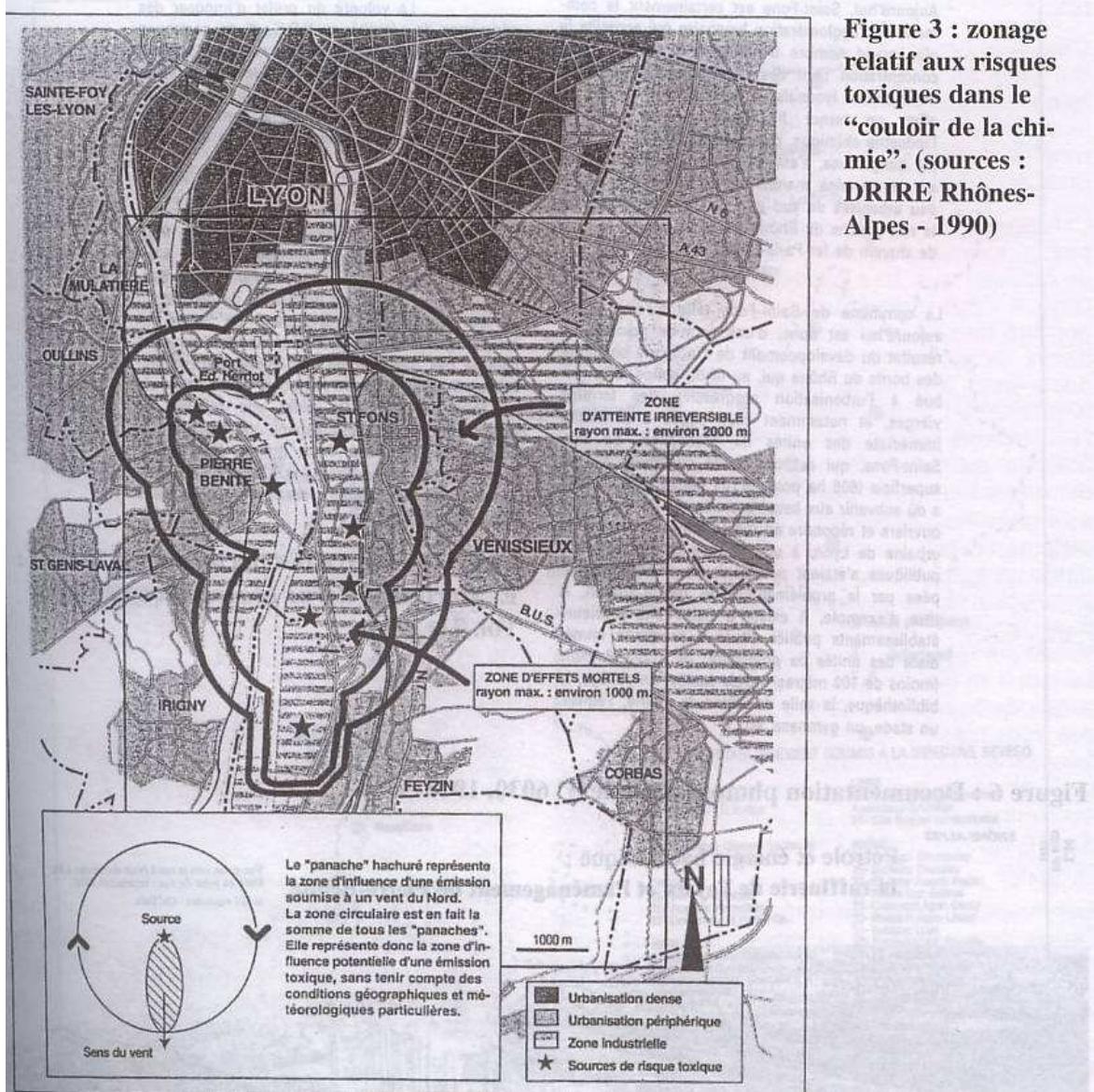


Figure 2 : le sud de l'agglomération lyonnaise, le site industriel du "couloir de la chimie" et les différents établissements à risques (sources : IGN et DRIRE Rhône-Alpes)

In *historiens et géographes* n°376, 2001

**Stage : Etude de cas (Le développement durable en LP)**

02 et 03 avril 2009 – DI BARTOLOMEO Nathalie (LPR Verrières en Forez)



In *historiens et géographes* n°376, 2001

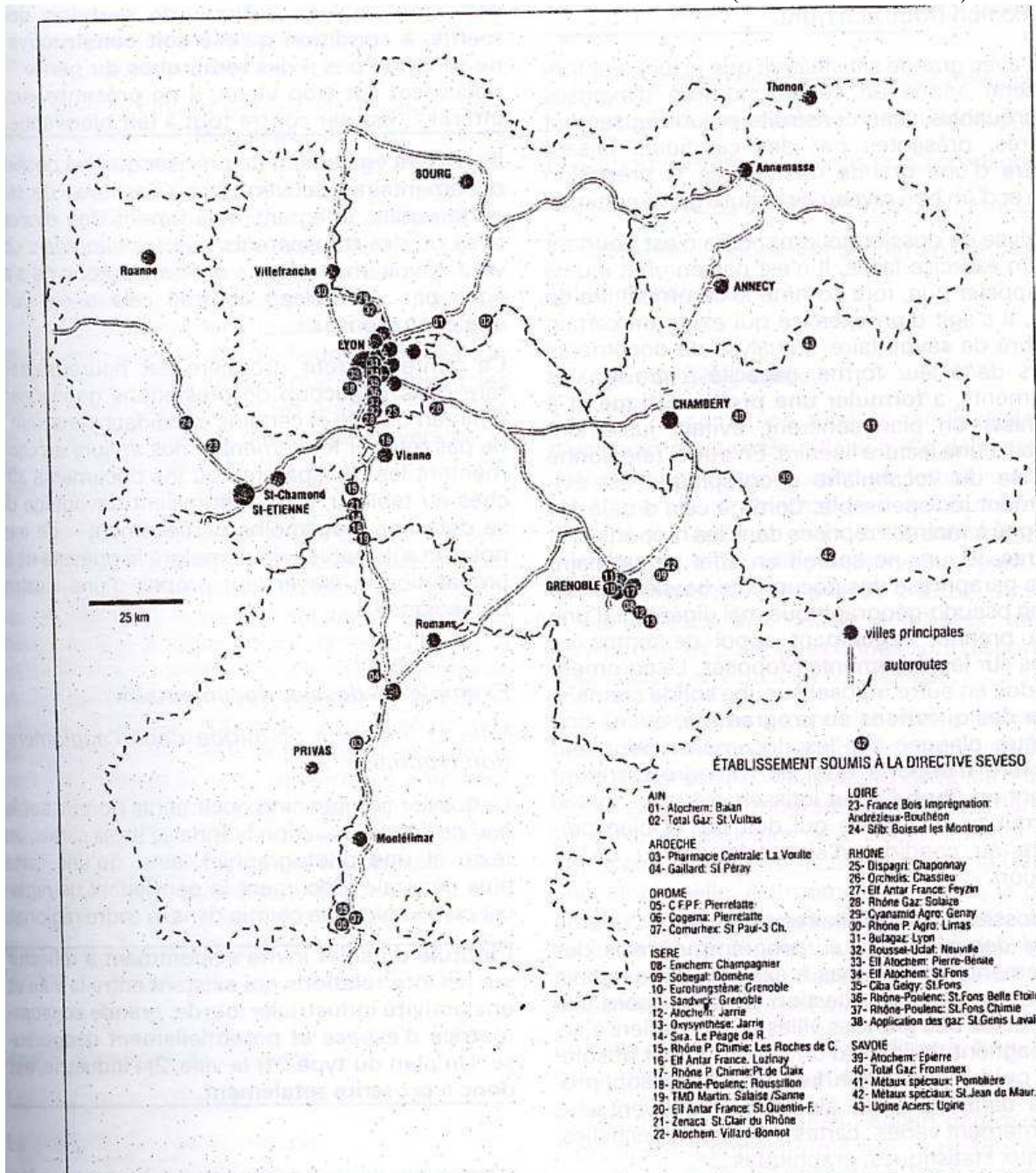


Figure 5 : établissements soumis à la directive Sveso en Rhône-Alpes

In historiens et géographes n°376, 2001